

Résolutions sur l'égalité des genres dans les hautes écoles suisses

Adopté par les délégué·e·s lors de la 180e AD à Bâle (13 & 14.05.2023).

Par le présent document, l'Union des Étudiant·e·s de Suisse (UNES) propose des pratiques et mesures qui devraient contribuer à l'égalité de tous les genres dans les hautes écoles suisses et recommande de les introduire systématiquement dans les hautes écoles de Suisse.

L'UNES est consciente que les thèmes liés au genre couvrent un très large spectre et qu'il existe encore de nombreux autres domaines qui ne sont pas explicitement abordés dans cette résolution. Les revendications présentées ici ont été élaborées par la Commission d'Égalité (CodEg), en tant qu'instance de l'UNES, et représentent les points actuels qui doivent être adaptés dans les hautes écoles suisses concernant l'égalité des genres .

Structure du document

Le présent document doit être compris comme suit: sous la colonne 'revendication', se trouve la formulation de chaque résolution de l'UNES. Dans la colonne 'structurel', nous avons inscrit ce qui doit être changé dans la structure même de l'université, cela comprend par exemple des changements dans le règlement, des changements dans la structure hiérarchique, des révisions dans les budgets, etc. Dans la colonne 'action', nous avons listé différents exemples de ce à quoi pourrait ressembler la mise en œuvre de la revendication de manière concrète. Selon la nature de celle-ci, il peut y avoir des recoupements avec l'application d'autres résolutions dudit document.

De plus, les revendications sont divisées en trois (3) sous-groupes. Ceux-ci sont colorés sur le côté gauche. Les revendications 'institutionnelles' décrivent les changements dans la structure des hautes écoles, les revendications 'organisationnelles' dépeignent les changements dans l'organisation des hautes écoles et les revendications sous 'posture' désignent les changements dans les attitudes ou comportements des hautes écoles en ce qui concerne l'égalité de tous les genres.

Il est important de noter que la colonne 'action' pourrait contenir de nombreux exemples différents. Cette colonne sert surtout à se faire une idée plus précise de la manière dont les exigences peuvent être mises en pratique. C'est également la raison pour laquelle cette forme de résolution quelque peu inhabituelle a été adoptée. Il tient à cœur à l'UNES, que ses revendications soient clairement formulées et qu'elles puissent être appliquées.

L'UNES recommande aux hautes écoles de Suisse qu'elles:

	N°	Revendications	Structurel Concerne les changements nécessaires au niveau structurel pour la mise en œuvre de la demande.	Action Propositions et/ou recommandations concrètes.
INSTITUTIONNEL	1	Assurent ou mettent en place une instance s'occupant des questions d'égalité.	Principalement pour pouvoir mettre en place les recommandations dudit document et être garante d'un suivi sur cette thématique. Chaque haute école doit mettre en place un bureau de l'égalité et s'assurer qu'il puisse fonctionner efficacement.	<ul style="list-style-type: none"> • Les hautes écoles s'efforcent de promouvoir et faire connaître les services et documents utiles de leur instance s'occupant des questions d'égalité et de genre dans chaque faculté.
	2	Adaptent leur infrastructure et leur administration à tous les genres.	<p>Le règlement de la haute école doit être adapté en conséquence. Celui-ci devrait inclure et définir des règles de conduite pour des relations respectueuses dans les universités.</p> <p>Des fonds doivent être alloués pour la mise en œuvre de ces exigences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque haute école permet à ses étudiant·e·x et à son personnel non-binaires et/ou transgenres, de changer de prénom et de pronom. Le personnel au courant est tenu de respecter l'utilisation du prénom d'usage pour la personne concernée. • Chaque haute école met à disposition au moins une toilette neutre en termes de genre, par bâtiment, accessible à tou·x·t·e·s.

	N°	Revendications	Structurel Concerne les changements nécessaires au niveau structurel pour la mise en œuvre de la demande.	Action Propositions et/ou recommandations concrètes.
	3	Assurent la tenue d'une personne ou d'un service de confiance permettant médiation et conseil pour des cas de discriminations de genre et/ou de harcèlement sexuel .	Les hautes écoles désignent au moins une personne de confiance à laquelle les étudiant·e·x·s et le personnel peuvent s'adresser s'ils·elles ont vécu ou observé de telles expériences.	<ul style="list-style-type: none"> Il est indiqué où s'adresser en interne ou en externe en cas de discrimination ou de harcèlement. La haute école indique également des points de contact spécialisés (comme les centres de conseil pour les victimes de racisme, le contact de Transgender Network Switzerland (TGNS), etc.).
POSTURE	4	S'engagent à empêcher et prévenir consciemment la perpétuation de normes et/ou de stéréotypes de genre.	Il serait nécessaire que cette assurance figure dans le règlement de la haute école, ainsi que dans le règlement de chaque Fachschaft.	<ul style="list-style-type: none"> Chaque haute école s'assure que les cursus, manuels et autres supports d'apprentissage ne perpétuent pas des normes ou stéréotypes sexistes.
	5	Fassent preuve de transparence pour instaurer une relation de confiance envers l'institution. Il est de l'ordre de la responsabilité de la haute école de montrer où elle en est au niveau de cette thématique et ses progrès de manière concrète.	La première étape la plus importante ici renvoie au point 1, à savoir la création d'un organisme pour l'égalité. Celui-ci peut garantir la transparence.	<ul style="list-style-type: none"> Chaque haute école s'assure d'éviter à tout prix le "gender washing"¹ et fait preuve d'honnêteté envers le corps étudiant et le corps enseignant.

¹On parle de "gender washing" lorsque les déclarations d'une institution en faveur de l'égalité des genres ne sont pas fondées et/ou sont exagérées.

	N°	Revendications	Structurel Concerne les changements nécessaires au niveau structurel pour la mise en œuvre de la demande.	Action Propositions et/ou recommandations concrètes.
	6	Aient conscience et s'efforcent de prendre en compte la dimension intersectionnelle ² dans les questions relatives au genre.	Il est important et essentiel de prendre en considération l'intersectionnalité dans les différentes situations. Une personne est perçue selon divers spectres et identités. Une femme cisgenre blanche et valide ne sera pas pareillement discriminée qu'une femme cisgenre en situation de handicap ou qu'une femme cisgenre noire par exemple.	<ul style="list-style-type: none"> • Si besoin, le service en charge et/ou la haute école fait appel à une personne experte ou un organisme spécialisé dans les différentes thématiques qui entrent en jeu.
	7	S'engagent à récolter des données sur le harcèlement sexuel , sur les violences et les discriminations sur le genre dans leur établissement de manière anonyme et régulière. ³	Les hautes écoles s'engagent à fournir régulièrement des informations sur les thèmes de l'égalité et à collecter les données correspondantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les hautes écoles lancent par exemple une fois par an un sondage auprès du corps étudiant et du personnel sur ces thèmes. Le sondage devrait être accessible au public.
	8	Assurent l'organisation d'au moins une formation par semestre sur des thèmes liés à l'égalité.	Un budget doit être prévu pour les questions d'égalité.	<ul style="list-style-type: none"> • Une sélection minutieuse est faite quant aux choix et propositions de formation pour les étudiant·e·x·s et le personnel.

²L'intersectionnalité décrit la superposition, l'entrecroisement de différentes formes de discrimination à l'égard d'une personne.

³Elles s'efforcent d'inclure les personnes non-binaires de manière explicite dans leur récolte de données.

	N°	Revendications	Structurel Concerne les changements nécessaires au niveau structurel pour la mise en œuvre de la demande.	Action Propositions et/ou recommandations concrètes.
ORGANISATIONNEL	9	Veillent à ce que le langage utilisé soit inclusif et intègre tous les genres de manière explicite.	Chaque haute école est dotée d'un guide, manuel ou de documents de bonnes pratiques sur l'écriture inclusive et en fait la promotion dans son établissement. Le règlement de l'établissement oblige à utiliser le langage inclusif.	<ul style="list-style-type: none"> • Les hautes écoles peuvent organiser des formations sur le langage inclusif oral et écrit, pour les professeur-es, le personnel administratif et le corps étudiant.
	10	S'assurent de mettre en place des offres de soutien à disposition des parents et des personnes ayant la charge de s'occuper des enfants.	Il est reconnu qu'il existe également de nombreux stéréotypes et désavantages sexistes dans le domaine de la famille.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque haute école garantit ou maintient des possibilités et/ou des lieux d'allaitement ou pour tirer le lait. • Elles garantissent un accès à des tables à langer pour chaque parent, indépendamment de son genre. • Elles mettent en place ou permettent un accès facile à la garde d'enfants. • Elles s'assurent que les conditions d'accès aux différents cursus ne perpétuent pas des inégalités et/ou discriminations sur le genre en lien avec la parentalité.

Récapitulatif

L'UNES et ses sections ont la vision d'une culture associative vécue dans l'égalité des genres, dans laquelle la participation de toutes les personnes est garantie indépendamment de son identité de genre. Ces dix revendications représentent, pour l'UNES, les mesures les plus importantes qui doivent être appliquées dans les hautes écoles suisses afin de garantir l'égalité de tous les genres. L'UNES a conscience que les hautes écoles suisses se trouvent dans des situations très différentes, mais elle est convaincue que la mise en œuvre de ces revendications est possible pour toutes. L'UNES s'engage également à adopter ces différents points dans sa pratique. Ces résolutions doivent également servir de guide à l'UNES pour ses propres projets et permettre ainsi à tou·x·t·e·s les étudiant·e·x·s en Suisse d'étudier de manière inclusive et sans discrimination.